

COMMUNE DE
70200 VOUHENANS
27 Rue Desault
Tél. Fax 03 84 62 90 44
Mail : secretariat-
vouhenans@orange.fr



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 novembre 2018**

L'an deux MILLE dix huit, le mardi 27 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul DAVAL, Maire.

NOM	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ	ABSENT	A DONNÉ PROCURATION À
M. DAVAL Paul	X			
M. CLAUDEL Christian	X			
Mme NICOLAS Bernadette	X			
M. GUCCIARDI Marc	X			
Mme MEUNIER Martine	X			
Mme FURTIN Sandra	X			
M. BENTOLILA Laurent	X			
M. AUBRY Frédéric	X			
M. TRINDER David		X		A donné procuration à P. DAVAL

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mme Martine MEUNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Maire a déclaré : la séance ouverte à 20 h 30

Date d'affichage : 16 novembre 2018

Date de Convocation : 16 novembre 2018

Etaient présents : P. DAVAL – C. CLAUDEL – B. NICOLAS – M. GUCCIARDI – M. MEUNIER – S. FURTIN – L. BENTOLILA – F. AUBRY

Etait Absent excusé : D. TRINDER (a donné procuration à P. DAVAL)

Effectif légal du Conseil Municipal : 11 Nombre membres en exercice : 09 Présents : 08
Absents : 01 Votants : 09

Le Maire présente le rapport d'activité de mi-mandat de la Communauté de Communes du Pays de Lure

56/2018 MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE SUPERIEURE A 10% D'UN POSTE PERMANENT

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique territorial afin d'augmenter la durée hebdomadaire de travail,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide, à compter du 01^{er} janvier 2019, de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à hauteur de 2 heures 30 minutes hebdomadaires (soit 2.5/35^{ème} d'un temps plein),
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autorise le maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

57/2018 DM N°2

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'ouverture des crédits ci-après :

2151 Opération 57 Réseaux de voirie + 50 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

58/2018 DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Monsieur le maire rappelle l'objet ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie jouxtant le terrain du Culti-Lassus et qui relie la rue Desault au Chemin des Charrières, du nom de « rue des Vergers »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- adopte la dénomination « rue des Vergers »
- charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de La Poste.

- Monsieur le Maire rappelle l'objet ci-dessus :
- Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- **ACCEPTTE** l'ouverture des crédits ci-après :
- D/I 21534-041 46 217 €
- D/I 21538-041 4 641 €
- R/I 1328-041 50 858 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire rappelle l'objet ci-dessus :

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE l'ouverture des crédits ci-après :

73928/014	- 784 €
739223/014	973 €
021	- 189 €
023	- 189 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire

Paul DAVAL

Le Conseil,

Christian CLAUDEL

Sandra FURTIN

Bernadette NICOLAS

Laurent BENTOLILA

Marc GUCCIARDI

Frédéric AUBRY

Martine MEUNIER

David TRINDER